

REGLEMENT « BALADE DE PRINTEMPS » 2024

LES HORAIRES :

DEPART/ARRIVÉE : Hippodrome de la Tour de Salvagny

- 24 KM : entre 07h30 et 08h30 (+ 350m de dénivelé)
- 14 KM : entre 07h30 et 09h30 (+ 150m de dénivelé)
- 10 KM : entre 07h30 et 10h00 (+ 110m de dénivelé)

Aucun départ ne sera accepté au-delà de ces horaires, les marcheurs se présentant après 08h30 seront automatiquement orientés vers le parcours 14KM, après 09h30 vers le parcours 10KM. (Un gobelet réutilisable est offert aux 500 premiers inscrits)

LES RAVITAILLEMENTS :

- La Tour de Salvagny : de 07h00 à 14h30 (Arrivée et départ au 27 Avenue du Casino)
- Marcy-L'Étoile : de 08h00 à 11h00 (24km et 14 km)
- Sainte-Consorce : de 08h45 à 10h30 (24km)
- Grézieu-la-Varenne : de 09h15 à 12h00 (24km)
- Saint-Genis-les-Ollières : de 09h45 à 12h30 (24km)
- Charbonnières-les-Bains : de 08h45 à 13h15 (24km et 14km)

RESPONSABILITÉS :

Le parcours emprunte des voies publiques ouvertes à la circulation. Le code de la route doit être respecté, il en est de la responsabilité des participants. La balade de printemps s'effectue sous l'entière responsabilité des participants.

LE BALISAGE :

Un plan détaillé, avec le tracé des 3 parcours (10,14 et 24km) vous est remis (ou téléchargeable), toutefois quelques points d'intersection sont indiqués par un fléchage ou du balisage (vert et blanc).

NUMERO D'URGENCE

Jacky DEBORD : 06.07.43.42.21

Éric LEYNAUD : 06.74.73.92.51

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17